

**DELIBERATION N° 115/2011
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 11 mai 2011**

**Révision du mode de financement de l'acquisition et la rénovation de nouveaux locaux à Berlin
pour le collège Voltaire**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Conseil d'Administration :

- annule la délibération n° 102-2010 concernant le projet de relocalisation du collège Voltaire à Berlin pour ce qui concerne son mode de financement,
- autorise la Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger à procéder au financement de cette opération par prélèvement sur les fonds propres de l'Agence pour l'acquisition des deux biens et par une dotation budgétaire de l'Etat de 2.497.925 euros pour ce qui concerne les travaux d'adaptation et de rénovation.

Nombre de votants : **25**

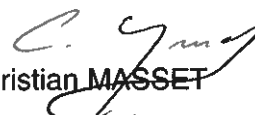
Pour : **21**

Contre : /

Abstentions : 4

Fait à Paris, le 11 mai 2011

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian **MASSET**